NOTES

DE

L'ABBÉ RANCHON

CURÉ DE SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

1752-1805.

PRÉFACE

L'ABBÉ Ranchon, curé de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, pendant la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, eut l'heureuse pensée de fermer, chaque année, ses registres paroissiaux en fixant, par écrit, tous les évènements qui se produisaient dans le champ assez large de ses observations, à Saint-Cyr et au-delà des limites de sa paroisse. La plupart de ses notes ont trait, sans doute, aux préoccupations premières du curé, soins spirituels donnés aux fidèles, entretien de l'église et de l'école, conservation des biens de la cure, soulagement des pauvres. Mais souvent aussi il enregistre, en les appréciant d'un esprit assez indépendant, les faits d'importance générale qui avaient leur contre-coup dans la paroisse. De là vient que ces pages écrites sans prétention historique forment pour

une période de quarante ans (1752-1792) un chapitre intéressant de l'histoire du Lyonnais.

Ordonné prêtre, le 17 décembre 1746, par Mgr Nicolas Navarre, évêque suffragant de Lyon, l'abbé Ranchon, après avoir été vicaire à Fourvière, prit possession de la cure de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, au commencement de janvier 1752. Il devait y rester jusqu'à sa mort arrivée le 26 août 1805 : même pendant les plus mauvais jours de la Révolution il ne fut pas inquiété, soit à cause du serment qu'il avait prêté à la constitution civile du clergé, soit à cause de son grand âge et de l'affection qu'il avait inspirée aux habitants. Il va sans dire qu'à la distance d'un siècle, la tradition orale ne suffit plus à nous donner une idée complète de la physionomie morale de l'abbé Ranchon. Cependant quelques anecdotes qui m'ont été dites par les vieillards du village confirment bien l'impression qui ressort des notes de l'ancien curé, surtout en ce qui concerne sa largeur d'esprit et la grande autorité dont il jouissait.

L'état de délabrement dans lequel il trouvait son église offrait bel emploi à son activité intelligente, et de fait des réparations continues vinrent transformer l'édifice. Les succès du curé dans les procès qu'il eut à soutenir nous montrent qu'il était homme fort entendu dans les affaires. Il avait un frère, avocat à Paris, qui lui aidait d'ailleurs à protéger ses intérêts : aussi, de ses démêlés avec les chanoines de Saint-Jean, seigneurs de Saint-Cyr, avec son fermier, avec les débiteurs de la luminaire, il sort toujours heureux. Les devoirs du curé étaient alors chose difficile et complexe. D'une part, la possession des immeubles avait, au point de vue social, des avantages réels. Emile Ollivier l'a très bien fait remarquer : « Plus que la possession des meubles elle rattache les ministres des cultes à la vie générale de la na-

tion.(1) » De Tocqueville y a même insisté : « J'ose penser « contrairement à une opinion bien générale et fort soli- « dement établie, que les peuples qui ôtent au clergé « catholique toute participation quelconque à la propriété « foncière, et transforment tous ses revenus en salaires, ne « servent que les intérêts du Saint-Siège et se privent eux- « mêmes d'un très grand élément de liberté. Un homme « qui, pour la meilleure partie de lui-même, est soumis à « une autorité étrangère, et qui dans le pays où il habite, « ne peut avoir de famille, n'est pour ainsi dire retenu au « sol que par un seul lien solide, la propriété foncière. « Touchez ce lien, il n'appartient plus en particulier à « aucun lien. Dans celui où le hasard l'a fait naître, il vit « en étranger au milieu d'une société civile dont presque « aucun des intérêts ne peut le toucher directement (2). »

Mais, par contre, cette possession engageait souvent le prêtre dans des litiges où il était exposé à perdre quelque chose de sa dignité et par conséquent de son influence légitime.

Dans la gestion de ses affaires, le curé Ranchon apporta la prudence la plus vigilante. Il n'y avait pas de quantité négligeable pour ce sage économe et il faut voir avec quelle ardeur il se plaint au chapitre de Lyon de son fermier qui mêlait les raisins de Saint-Didier à ceux meilleurs de Saint-Cyr « ce qui fait tort audit curé. »

Voici quel était vers 1758 l'état du revenu de la cure de Saint-Cyr.

---

(1) Em. Ollivier : *Le Concordat est-il respecté ?* page 9.

(2) Cité par le vicomte G. d'Avenel, *Revue des Deux-Mondes,* 15 mai 1890, page 369.

1° Sur la dîme 42 bichets de blé et 16 ânées de vin ;

2° Une pension de 60 livres, sur laquelle il faut payer les honoraires d'un vicaire ;

3° Deux petites vignes sises sur la paroisse et dîmerie de Saint-Didier (aux Bélines) ;

4° Un pré sis sous le château contenant une bicherée et quart ;

5° Quelques pensions payées si peu régulièrement qu'elles étaient prescrites en partie ;

6° Droits sur les novales c'est-à-dire sur les terres nouvellement défrichées et mises en valeur. En 1759, M. Ranchon céda ce droit au chapitre de Lyon, moyennant 35 bichets de froment et 60 quintaux de paille de froment.

Le style du curé de Saint-Cyr est ferme et précis. Plus d'un portrait qu'il dessine, en passant, mérite d'être remarqué : tel, celui de M. Chirat, échevin de Lyon.

En terminant, je signalerai une lacune dans les notes qui vont suivre.

Après le traité de Versailles, d'illustres familles d'Allemagne et surtout d'Angleterre vinrent se fixer dans le Mont-d'Or. Comme nous lirions avec plaisir quelques lignes consacrées à cette colonie d'élite, attirée sans doute par la beauté d'une campagne baignée dans un air vif et pur, ouvrant partout au regard de larges horizons et, plus favorisée qu'aujourd'hui, étalant, sur ses coteaux ensoleillés, les pampres joyeux de la vigne !

Dans les registres paroissiaux de l'an 1784 j'ai trouvé 1° l'acte de baptême de Louise Brown, fille légitime de Charles Brown Mostyn, gentilhomme de Kiddington et de Anne Tucker ; 2° l'acte de baptême d'Athea-Elisabeth

Turville, fille de M. François Fortescue Turville, gentilhomme anglais de Bosworth, et de Barbara Talbot, son épouse. Une note écrite vers l'an 1827 et que je tiens de M. Falsan, géologue bien connu, complète cette indication. « Les familles Pitt et Canning avaient établi leur séjour à « Saint-Cyr, à l'époque de la Révolution française. On « trouve dans l'église de Saint-Cyr une pierre sépulcrale, « sous laquelle est renfermée la dépouille mortelle de « Joseph Blownt, mort à l'âge de quarante ans. Ce monu- « ment fut élevé par Marie Canning, son épouse, sœur du « grand homme qui vient de périr. A la même époque, « milady Pitt Rivers, tante du chancelier, habitait avec « Georges Pitt, son fils, la belle maison qui appartient « maintenant à M. Guerre, avocat. » L'habitation dont il s'agit passa ensuite aux mains du comte d'Herculais et, aujourd'hui elle est la propriété de M. Camille Bellon.

1752

L'an 1752, la vendange a été fort abondante : les vignes de la cure quoique en mauvais état ont assez produit ; les vignes de Ferrouil dites des burettes (3) n'ont rien produit, soit parce qu'elles étaient partie en terre, partie vieille vigne. Le 25 février 1753, année de fortes gelées et quan-

(3) Sans doute parce qu'elles produisaient le vin blanc destiné à la messe.

tité de neige, le mur de la vigne de Ferrouil joignant le chemin ou la cotte ditte des Ponson dit Deveau est tombé pleinement. Je l'ai fait aussitôt reconstruire à mes frais, et pour agrandir et améliorer le terrain, j'ai fait miner le rierre où on a arraché presque 200 charretées de pierre que tous les voisins y avaient mis. — Le testament de Pierre Pernoux qui a donné la vigne est de 1647 du 1er février. Me Perrusel (4) fils a le protocole du testament. La réparation aux vignes de Férouil m'a coûté 30 liv. Les vignes de part et d'autre appartiennent aux frères Desfarges, habitants de Saint-Cyr; l'un et l'autre ont été appelés pour voir poser les bornes de ladite vigne et s'assurer que la porte d'entrée sise au haut de la vigne était commune. Les titres trouvés chez Mr Perrussel fils dans le protocole de Mr Tustan, notaire ne font aucune mention de la contenue. Le droit de passage est incontestable. Incessamment on procédera à faire poser des bornes partout et à faire restituer le terrain dont on s'est emparé. Il y a trois bornes sur place que j'y ai fait faire hautes de 4 pieds. Les bornes ont été posées à Pâques l'an 1753 et coûtent 7 livres. Le pré de la cure est en fort mauvais état. Le mur près la grande porte étant tombé je l'ai fait relever et raccommoder partout ailleurs. Il m'en a coûté sans les voitures de pierres 6 livres; *item* j'y ai fait planter 30 arbres fruitiers, 30 livres: *item* des plans vifs près les Fouzes 3 livres.

Luminiers (5). — L'an 1753 et le 10, 11, 12 mars,

(4) Perrussel, notaire à Saint-Cyr (1728-1766) : son fils René exerça à Saint-Cyr le même emploi de septembre 1766 à 1807.

(5) Les Luminiers avaient des fonctions équivalentes à celles de nos fabriciens.

Mr Dupon, lieutenant, et le sieur Grand, son greffier, conjointement avec nous avons procédé à faire rendre compte des luminiers qui depuis environ 12 ans étaient débiteurs envers l'église du produit ou restant de tous leurs comptes, et a été employé à payer la somme de 160 dont la luminaire était redevable à l'hoirie de Mr Chazot, curé de Saint-Cyr avant nous, et ce pour neuf chasubles fort propres qu'on a portées à la sacristie. Les comptes des Luminiers ont tous été rendus et paraphés juridiquement jusqu'en 1752 inclusivement. Claude Loras habitant près la croix des Rameaux, a été le dernier Luminier. Le Luminier en charge en 1753 qui devra rendre compte, est André Gayet aussi habitant près la fontaine Petozan.

Courriers du Saint Sacrement. — L'an 1753, du rendement de compte des Luminiers on a aussi procédé juridiquement aux comptes des courriers du St Sacrement, qui depuis l'établissement de ladite confrairie n'ont jamais rendu aucun compte. La confrairie fut établie en 1684, elle a cessé, puis a recommencé en 1733. Me Pierre Dondaine, habitant, et Me Valensot fils furent les premiers courriers. Le produit de tous leurs comptes a été de fort peu de conséquence. Lesdits comptes sont paraphés jusque 1752. Le courrier de 1753 appelé Jean Dupin est chargé du produit des confrères.

Réparations faites a l'église en 1753 (6). — Au mois d'avril, nous avons fait poser une grande porte toute neuve

(6) Depuis qu'on a inauguré une église neuve le 5 mai 1872, l'ancienne, celle dont il est question dans ces notes, est devenue un entrepôt communal. Une école laïque de filles a été bâtie en 1880 sur cette

tant pour les tailles, pour les bois, que pour les ferrures. Les frais ont été faicts presque en entier par le frère Claude, garde-chapelle de Mont-Cindre. Les anciennes portes ont été murées. Dans le même temps nous avons fait faire un confessionnal à la sacristie, poser un buffet en pierre et les armoires qui y sont. Il n'y avait dans la sacristie que deux grands coffres pour fermer le linge qui est en très petite quantité. Il y avait aussi une armoire dans laquelle le Luminier fermait ce qui appartenait à l'autel. Les murs et vitraux étaient fort sales, vitres à petit plomb, le pavé en fort mauvais état : ces réparations ont été faites des deniers que le S^r^ curé a recueilli d'un chacun. Il a fourni plus de deux cents francs de ses dons. Le S^r^ curé a fait faire et poser à ses frais la coquille, le lavoir, les vitraux qui sont dans la sacristie, ce qui lui a coûté trois louis.

M. de S^t^ Aulbon, grand vicaire et comte de Lion, est venu en visite le 25 mars 1753 avec M^r^ Barrier, secrétaire de l'archevêché et fait rendre les comptes en entier à tous les Luminiers et courriers de façon qu'il serait inutile de chercher plus avant pour découvrir ceux des Luminiers qui n'ont point rendu leur compte par le passé. Les recteurs des pauvres ont aussi rendu compte ; les procès-verbaux sont dans le coffre-fort de la luminaire dans la sacristie. Jean Maitre des Ormes a rendu son compte ayant été recteur en 1724 seulement et sa recette a excédé sa dépense de 3 livres 6 sols qu'il a donné comme il paraît par sa quittance, pour aider à payer le coffre-fort placé dans la sacristie pour fermer les titres et papiers de sa con-

façade de l'ancienne église qu'ombrageait poétiquement un noyer aux larges rameaux. C'était là que les villageois, au sortir des offices, aimaient à deviser de leurs affaires et des incidents de la semaine.

frairie. Me Antoine Valensot dit Feuillut, recteur depuis 1744 inclusivement jusqu'en 1748 aussi inclusivement, paraît avoir reçu 814 liv. 10 sols et avoir dépensé 809 liv. 14 sols; il a été débiteur de 4 livres 16 sols qu'il a payé et cette somme a été employée à payer partie du coffre comme il paraît par les quittances.

1753

Curé : J.-B. Ranchon.
Vicaire : Joseph-Marie Septaubre.
1er Luminier : André Desauges.
2me id. Jacques Petel.
Porteur du plat pour les âmes du purgatoire : Me Joug, père.
1er Courrier du Saint Sacrement : Jean Dupin.
2me id. id. Michel Deffarges, devenu 1er courrier.

M. le comte de Pingon (7) est en possession de la manse de Saint-Cyr depuis le 3 juin 1753. Les habitants l'ont reçu selon ses souhaits, presque toute la jeunesse était armée de fusils : sa générosité, sa douceur ont raffroidy (?) un chacun. Dans l'année 1753 le sieur curé n'a pu faire reboiser la sacristie, il y a fait faire seulement les deux armoires qui sont à côté de la crédence; il a fait faire et poser le coffre-fort, la fontaine et le confessionnal, le buffet sous la 2me fenêtre et partie du pavé. Les Luminiers André Desauges et Jacques Petel disputèrent la cire des bourgeois

(7) Saint-Cyr était une dépendance du chapitre de Lyon, dont les chanoines avaient le titre de comte.

lors des convois et par un règlement fait et signé par le cardinal de Tencin le 21 septembre 1753 la cire est donnée au curé. Ce règlement est transcrit par moi sur le journal le 7e janvier 1754, et les copies originales sont dans le coffre-fort. L'exécution de ce règlement n'est pas facile en égard à l'opiniâtreté des habitants et aux mauvais usages introduits dans cette paroisse à cause de fréquentes mutations de prêtres qui l'ont desservie. Peu à peu nous le ferons mettre à exécution pour ce qui regarde l'administration de la Luminaire et des courriers de la Confrérie. Il doit y avoir incessamment deux troncs dans l'église que le sieur curé fait faire à ses frais.

Orent pro rectore, successores benevoli.

1754

Curé : Ranchon, vicaire : Valentin.

1er Luminier : Jacques Petel ; 2me : Pierre Meyseiller.

Porteur de plat : Joug, père.

1er Courrier : Michel Défarges ; 2me François Défarges (frères).

Pendant l'année 1754, le sieur curé n'a rien négligé pour faire contribuer MM. les bourgeois aux réparations de l'église. De tous les environs l'église de Saint-Cyr est la plus pauvre, attendu que depuis 80 ans il ne s'y était rien fait : une grange mal couverte ressemblait à cette église ; point de linge dans la sacristie, deux vieux coffres et une chaise servaient de confessionnal et d'entrepôt pour tout. Les deux caves de l'église ont été creusées par les habitants et le sieur curé a payé les ouvriers et les cadettes qui sont

dessus, attendu qu'il n'y avait que de la terre. Les fonts baptismaux sont faits à neuf ainsi que les ampoules en argent, et tout le reste. La sacristie a été presque boisée en chêne en entier, en 1754, aux dépens du sieur curé, qui prie son successeur de ne pas l'oublier par reconnaissance dans ses prières. Il y a combien d'embarras à mettre ordre à la mauvaise manœuvre des luminiers et courriers. On a acheté la chappe en damas blanc, plusieurs aubes et surplis ont été donnés. Le pavé et les marches ont été posés devant les principales portes de l'église par les soins du curé (8). On travaille à faire faire une sacristie au fond de l'église, ainsi qu'à faire ranger le cimetière qui est sans barrières, semblable au Mont-Cindre : le tout est de grande entreprise, mais le Seigneur y pourvoira. Il y aura dans le coffre-fort de l'église et dans l'armoire du S^r^ curé un livre pour inscrire tous les bienfaiteurs et où sera dit combien chaque article aura coûté. Il s'est dépensé depuis 1753 plus de 3,500 livres en réparations, sans y comprendre les voitures de pierres, les enlèvements de terre faits par les habitants gratis, avec le vin du S^r^ curé qui n'a point manqué. *Ora, rector, pro benevolo prædecessore tuo.*

L'abbé DUPLAIN.

(*A suivre.*)

(8) Les pierres employées à ce travail, m'ont dit quelques habitants de Saint-Cyr, furent prises à la grande tour qu'on aurait alors découronnée de 18 pieds, sans doute parce que le sommet menaçait ruine.